



Commission du personnel
(collège des autres membres du
personnel)



Rassemblement du personnel de la Ville de Genève Mardi 10 octobre 2017 à 18h45 devant l'Opéra des Nations (40 avenue de France) Contre l'externalisation du personnel de l'administration municipale travaillant au Grand Théâtre de Genève

La loi sur la répartition des tâches entre les Communes et le Canton en matière de culture prévoit que le Canton doit soutenir les institutions d'intérêt stratégique. Le Grand Théâtre de Genève, la Bibliothèque de Genève et les différents sites liés, ainsi que l'OSR ont été désignés comme tels. Le Canton, la Ville de Genève et les autres Communes se concertent en vue d'une répartition des tâches et d'une nouvelle gouvernance de ces institutions. Un projet de loi doit être déposé en principe d'ici à la fin 2017. La nouvelle Constitution prévoit que la tâche peut être confiée au canton, aux communes ou assumée conjointement entre le canton et les communes. S'agissant du Grand Théâtre de Genève, il est question d'un partenariat renforcé entre le Canton et la Ville de Genève ou d'un transfert intégral au Canton. Il s'agit du transfert de la charge de subventionner cette institution et donc de participer aux décisions en obtenant des sièges dans le Conseil de Fondation et non pas d'engager le personnel municipal qui y travaille actuellement comme fonctionnaire de l'Etat.

Non au bradage des conditions de travail et de retraite

A terme, le personnel du Grand Théâtre de Genève, aujourd'hui employé par la Ville de Genève serait externalisé vers la Fondation du Grand Théâtre de Genève, ceci pour faire des économies sur le dos du personnel !

Le projet implique un personnel à deux vitesses pour une même fonction et une grave détérioration des conditions de travail et de retraite du personnel concerné.

En cas de transfert intégral au canton dans le cadre d'une Fondation de droit public, cela rendrait impossible le maintien des caisses de retraites actuelles (CAP-Prévoyance et FOP) et des coûts très élevés pour en sortir. Un gaspillage insensé.

L'objectif censé clarifier les tâches entre le canton et les communes et de faire en sorte que le canton et/ou les communes soutiennent aussi financièrement le Grand Théâtre de Genève est loin d'être atteint!

Respect du partenariat social

La position du personnel est claire :

Pas d'externalisation du personnel de la Ville de Genève.

Pas de transfert des rapports de travail à la Fondation du Grand Théâtre de Genève du personnel actuel ou futur.

Préservation des caisses de retraite actuelles.

Aucune transparence n'existe sur les projets en cours. Aucune négociation n'a été ouverte avec les organisations représentatives du personnel. Le dépôt de ces projets au Grand Conseil avant la fin de l'année n'est tout simplement pas acceptable.

**Nous défendons nos emplois et nos savoir-faire !
Nous sommes le patrimoine vivant de la Ville de Genève.
Nous ne laisserons pas brader nos emplois !**

Le Grand Théâtre de Genève

Le but de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève. Il s'agit d'une Fondation communale de droit public dont le conseil est composé d'un membre par parti politique représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève, 5 membres désignés par le Conseil administratif et 2 Conseillers administratifs. Le personnel ne dispose d'aucun siège et n'y a pas de voix délibérative comme dans d'autres Fondations de droit public. Le financement provient d'environ 40 millions de francs de la Ville de Genève, 2,5 millions de francs des communes, du soutien des mécènes et des recettes provenant des spectateurs-trices. Le canton a accordé 3 millions de francs en 2017, mais a refusé de s'engager pour 2018 comme prévu initialement.

Environ 300 collaborateurs-trices travaillent au GTG : 200 employé-e-s au bénéfice du Statut du personnel de la Ville de Genève et 70 artistes permanents (Choeur et Compagnie du Ballet) au bénéfice de conventions collectives de travail spécifiques. Environ 30 collaborateurs-trices engagés directement par la Fondation du GTG qui occupent des fonctions très spécifiques (direction, régie de scène, administration du ballet, métiers de la communication et personnel d'accueil). Du personnel temporaire vient renforcer les équipes techniques de scène et aux ateliers. Il est aussi directement engagé par la Fondation. Le Chœur demande depuis longtemps une amélioration de ses conditions salariales, sans succès à ce jour.

Le Grand Théâtre de Genève fabrique la majeure partie des décors, costumes et accessoires utilisés dans ses productions lyriques et chorégraphiques. On y trouve des décorateurs, des menuisiers, des serruriers, des peintres, des tapissiers, des accessoiristes, des habilleurs, des perruquiers, des maquilleurs, des costumiers, des tailleurs, des couturiers, des machinistes, des mécaniciens, des électriciens, des dessinateurs, des informaticiens, des collaborateurs à la billetterie, des gestionnaires en ressources humaines, des comptables, du personnel de restauration, des spécialistes de la communication, des archivistes. Le Grand Théâtre pérennise des savoir-faire dans tous ces domaines, forme des apprenti-e-s, sauvegarde le patrimoine.

Le bâtiment de la Place de Neuve est actuellement en rénovation. Il appartient à la Ville de Genève qui finance les travaux.

La Bibliothèque de Genève et les sites liés sont les prochains sur la liste

Le projet est aussi d'externaliser à terme le personnel de la Bibliothèque de Genève et les différents sites liés (Bastions, La Musicale, Centre d'iconographie, Musée Voltaire, Villa La Grange), vers une nouvelle Fondation à créer en partenariat avec l'Université ou d'autres. Un audit de la Cour des comptes a retardé ce projet pour la BGE, puisque le rapport ne devrait pas être livré avant le mois de novembre 2017. Un projet tout aussi inacceptable pour le personnel que celui prévu pour le Grand Théâtre de Genève.

La Bibliothèque de Genève et les différents sites liés sont aujourd'hui entièrement aux mains de la Ville de Genève. Environ 110 personnes sont employées par la municipalité au service de la BGE, qui assume des missions patrimoniales et publiques : 60 kms de livres, 25'000 livres sur Voltaire, 70'000 partitions, 4 millions d'images, 128'000 documents prêtés. Il s'agit d'institutions formatrices.